

SÉCURITÉ À BORD DES VEGETTES À PASSAGERS

STCW - Section A-V/2-5 et A-V/3¹

Prérogatives :

La formation à la sécurité à bord des navires à passagers permet d'assurer la gestion des situations de crise et de comportement humain

Conditions d'admission :

Certificat d'aptitude physique (médecin des gens de mer)

Formation

12 heures de cours

Formation à l'encadrement des passagers

Limites d'exploitation

Communication avec les passagers

Démonstration aux passagers de l'utilisation des engins de sauvetage

Gestion des situations de crise et de comportement humain

Sécurité de l'embarquement et du débarquement des passagers

Commandement et autorité

Stress et comportement humain en situation de crise

Gestion du stress

Situation d'exception – Communication en situation de crise

Sanction

La formation est validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise au Code STCW

¹ https://www.ucemnantes.fr/images/stories/documents/new_ref/reforme_filiere_B/certifications/NAVPAX/Annexes_I_II_III_consolides_03-09-2019.pdf